

3°) Les dommages et les pertes encourus par les populations civiles en cas de guerre seraient diminués sensiblement, surtout lorsqu'on sait que la plupart des installations militaires en Allemagne et au nord-est de la France sont situées assez proche, sinon en plein coeur, des centres urbains.<sup>109</sup>

4°) La dépendance ouest-européenne vis-à-vis de la capacité nucléaire américaine serait réduite, dans la mesure où l'Europe pourrait assumer elle-même la responsabilité de défendre directement son territoire.<sup>110</sup>

5°) Le déploiement des AMBT ne violerait pas les accords ABM de 1972, puisque ceux-ci ne se réfèrent qu'aux systèmes anti-missiles stratégiques et excluent les systèmes tactiques, en plus de s'appliquer seulement aux territoires des superpuissances, donc écartant l'Europe du champ d'application du traité (selon les articles I et II). Ceci fait cependant l'objet d'une controverse majeure sur laquelle nous reviendrons.<sup>111</sup>

6°) Enfin, les appuis politiques en faveur d'un programme de défense anti-missile tactique, chez les Européens et au Congrès américain, seraient beaucoup plus importants et durables que vis-à-vis des projets à très long terme de l'IDS. En ce sens, l'IDE aurait pour avantage de garder en vie les efforts de financement et de recherche reliés à l'IDS.<sup>112</sup>

Les critiques du projet des AMBT en Europe relèvent quant à eux un certain nombre de problèmes et de désavantages.<sup>113</sup> Les plus sérieux sont les suivants:

1°) L'état des technologies actuelles ne permet pas de croire qu'il sera aisé de détruire des fusées dont la trajectoire d'envol est souvent très basse (moins de 140 km d'altitude au plus haut point d'interception),